

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2012

Révision: 13.03.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** RENOLIT LXC 2
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Lubrifiant*
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
*FUCHS LUBRICANTS BENELUX N.V./S.A.
Heideveld 54
1654 Huizingen
Belgium*
- **Service chargé des renseignements :** *Département sécurité des produits*
- **Numéro d'appel d'urgence:** *Centre antipoison 070/245 245*

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
*Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.
néant*
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
néant
 - **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
-
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales
 - **Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** *Non applicable.*
 - **vPvB:** *Non applicable.*

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:** **Mélanges**
- **Description :**
Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans l'huile minérale hautement raffinée.
- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 68783-96-0	Calcium sulphomate	1-2,4%
EINECS: 272-213-9	R53	
EINECS: 272-028-3	ZnDTP	0,1-1%
	 Xi R41;  N R51/53	
- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
*Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit.
Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.*
- **après inhalation :**
*Amener de l'air frais, en cas des troubles consulter un médecin.
(possible en cas d'inhalation de vapeurs surchauffées)*
- **après contact avec la peau :**
En règle générale, le produit ne provoque pas d' irritations de la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2012

Révision: 13.03.2012

Nom du produit RENOLIT LXC 2

(suite de la page 1)

- **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin** :
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :
Lors de l'extinction utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Empêcher toute pénétration dans le sous-sol ou dans la terre.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales.
- **Référence à d'autres sections** Aucun dégagement de substances dangereuses.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation** :
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage** :
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun** :
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
néant
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2012

Révision: 13.03.2012

Nom du produit **RENOLIT LXC 2**

(suite de la page 2)

- **No CAS** Désignation du produit % **Type** **Valeur** **Unité**
Le produit ne contient pas en quantités significatives de substances présentant des valeurs-seuils à surveiller lors de sa manipulation au poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ainsi que chimiques.
Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Protection préventive de la peau par un onguent.
Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon.
- **Protection respiratoire :** Pas nécessaire.
- **Protection des mains :** Gants de protection ou crème de protection de la peau
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit constitue une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**
Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - Forme : pâteux
 - Couleur : vert
- **Odeur :** caractéristique
- **Modification d'état**
 - Point de fusion : > 250°C
 - Point d'ébullition : Non applicable
- **Point d'éclair :** > 230°C (EN ISO 2592)
ISO 2592 (COC)
- **Température d'inflammation :**
 - Température de décomposition : Pas déterminée
- **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20°C:** 0,95 g/cm³ (DIN 51 757)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** pas ou peu miscible
- **Viscosité ou classe de consistance:** NLGI 2
- **Teneur en solvants :**
 - solvants organiques 0,0 %
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2012

Révision: 13.03.2012

Nom du produit RENOLIT LXC 2

(suite de la page 3)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Pas d'effet d'irritation.*
- **des yeux :** *Pas d'effet d'irritation.*
- **Sensibilisation :** *Aucun effet de sensibilisation connu.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation** *Aucune donnée disponible.*
- **Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Effets écotoxiques :**
- **Comportement dans des installations d'épuration :**
Le produit flotte sur la surface de l'eau.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie allemande de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits pétroliers usés.
Après utilisation, le produit usé ne doit être remis qu'à des collecteurs autorisés par les autorités publiques.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2012

Révision: 13.03.2012

Nom du produit RENOLIT LXC 2

(suite de la page 4)

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, être réutilisés. Pour éliminer les petits conteneurs à usage unique, il faut respecter les prescriptions légales.
EWC 15 01 99.

14 Informations relatives au transport

- No UN
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- Nom d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
Categorie (allemande) de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- Evaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Service établissant la fiche technique : Département sécurité des produits